

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 40/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 09

Date de la convocation :
07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

DOMAINE :
Autres domaines de
compétences

SOUS-DOMAINE :
Vœux et motions

OBJET :
Motion de soutien au
régime minier

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADÉ ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Rémi CROT ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) (a donné pouvoir à Martine LOUBET) ; Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ) ; Jean-Luc SALUSTE

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CANSSM-Filiéris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales avec la CNAM sous l'égide du gouvernement et du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CANSSM-Filiéris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

Le Conseil Municipal **demande** solennellement que le gouvernement :

- décide d'autoriser immédiatement une nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la CANSSM-Filiéris pour la période pluriannuelle 2025-2028,
- garantisse par cette COG, les moyens budgétaires de fonctionnement et d'investissements pluriannuels permettant de garantir la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé en réponse aux besoins de nos populations.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20251113-DCM402025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 41/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 09

Date de la convocation :
07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

DOMAINE :
Fonction publique

SOUS-DOMAINE :
Autres catégories de
personnel

OBJET :
Création d'un poste
d'agent recenseur

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Rémi CROT ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) (a donné pouvoir à Martine LOUBET) ; Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ) ; Jean-Luc SALUSTE

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23-2°,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et, après en avoir délibéré :

- **décide** la création d'un emploi d'agent recenseur non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 1^{er} janvier au 20 février 2026 (incluant ainsi les sessions de formation).
La dotation allouée à la commune sera réservée à cette opération et répartie en fonction du temps consacré par les agents mobilisés sur le recensement (agent recenseur et coordonnateur communal).
L'agent recenseur réalisera ce recensement en partie sur son temps de travail et en partie en heures supplémentaires.
- **autorise** Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le
ID : 011-211100110-20251113-DCM412025-DE

Le Maire,

Didier SIÉ



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 42/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 09

Date de la convocation :
07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

DOMAINE :
Autres domaines de
compétences

SOUS-DOMAINE :
Autres domaines de
compétences des
communes

OBJET :
Reconversion du site de
l'ancienne cave
coopérative en espace
associatif et culturel
mutualisé – travaux
tranche 1
Convention de
financement avec le
Département de l'Aude

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Rémi CROT ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) (*a donné pouvoir à Martine LOUBET*) ; Cédric RIVES (*a donné pouvoir à Didier SIÉ*) ; Jean-Luc SALUSTE

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe que la commission permanente du Département de l'Aude a attribué en date du 26 septembre 2025 une subvention de 75 000 € correspondant au taux de 27 % d'un montant de travaux retenu de 280 973,36 € pour la reconversion du site de l'ancienne cave coopérative en espace associatif et culturel mutualisé – tranche 1.

La notification de cette aide financière est accompagnée d'une convention de financement qui formalise le soutien financier du Département sur ce projet et en précise les modalités. Cette convention vise également à garantir les engagements réciproques et notamment le respect des caractéristiques substantielles du projet présenté.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le Département de l'Aude pour la reconversion du site de l'ancienne cave coopérative en espace associatif et culturel mutualisé – travaux tranche 1.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20251113-DCM422025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 43/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 09

Date de la convocation :
07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
**Reconversion du site de
l'ancienne cave
coopérative en espace
associatif et culturel
mutualisé
Validation du nouveau
plan de financement**

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Rémi CROT ; Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) (*a donné pouvoir à Martine LOUBET*) ; Cédric RIVES (*a donné pouvoir à Didier SIÉ*) ; Jean-Luc SALUSTE

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'engager des travaux de reconversion du site de l'ancienne cave coopérative en espace associatif et culturel mutualisé. Ce site est l'ancien lieu de la vie économique du village et est actuellement une friche industrielle. Ce projet d'équipement est notamment indispensable pour la municipalité et les nombreuses associations villageoises dans le cadre de manifestations festives et culturelles organisées sur la commune. Celui-ci portera une attention particulière à la rénovation énergétique du bâtiment en lien avec la transition écologique, tout en respectant la réglementation de la commune (Site Patrimonial Remarquable). Monsieur le Maire précise qu'un dossier de subvention a été déposé auprès du Département de l'Aude et de l'Etat le 29 octobre 2025. Des ajustements significatifs ont dû être faits suite à une réunion avec nos deux conseillers départementaux pour les montants des assiettes retenues et des demandes de subvention. Le plan de financement ainsi actualisé doit être fourni au Département de l'Aude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **confirme** la mise en œuvre du projet communal « Reconversion du site de l'ancienne cave coopérative en espace associatif et culturel mutualisé » pour un montant prévisionnel de 1 985 529 € HT,
- **confirme** les demandes de subventions faites auprès des différents co-financeurs,
- **valide** le nouveau plan de financement ci-après,

Partenaires	Assiette éligible max	Assiette demandée	Tx / assiet	Montant	Tx / total	Assiette retenue	Subvention notifiée	Date notification
Maître d'ouvrage		1 985 529 €		457 433 €	23,04%			
Europe		1 985 529 €	20,00%	397 106 €	20,00%			
Région Occitanie PMR	200 000 €	170 873 €	20,00%	34 175 €	1,72%			
Région Occitanie Renov. Energie	200 000 €	264 352 €	20,00%	40 000 €	2,01%	200 000 €	40 000,00 €	oct-24
Fonds vert		290 787 €	40,00%	116 315 €	5,86%			
Etat sub 1 / 2024		73 453 €	40,00%	29 381 €	1,48%	73 452,55 €	29 381,02 €	juin-24
Etat sub 2 / 2025		644 000 €	20,00%	128 800 €	6,49%	644 000,00 €	128 800,00 €	juin-25
Etat sub 3 / 2026		644 025 €	24,00%	154 566 €	7,78%			
Etat sub 4 / 2027		624 051 €	25,00%	156 013 €	7,86%			
Département de l'Aude sub 1 / 2024		73 453 €	34,04%	25 000 €	1,26%	73 452,55 €	25 000,00 €	sept-24
Département de l'Aude sub 2 / 2025		280 973 €	27,00%	75 000 €	3,78%	280 973,00 €	75 000,00 €	sept-25
Département de l'Aude sub 3 / 2026		1 440 856 €	13,00%	187 311 €	9,43%			
Département de l'Aude sub 4 / 2027		1 440 856 €	12,80%	184 430 €	9,29%			
				1 985 529 €	100%			

- **autorise** Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20251113-DCM432025-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 44/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09 (un conseiller
intéressé par la délibération
ne prend pas part au vote)

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 09

Date de la convocation :
07/11/2025

Date d'affichage : 07/11/2025

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Remboursement de frais
engagés par Mme
Marie-Christine Gélis
pour la journée
citoyenne et la
cérémonie du 11
novembre

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1^{er} adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Martine LOUBET (3^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Jean-Michel MILLET (2^{ème} adjoint) (a donné pouvoir à Martine LOUBET) ; Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ) ; Jean-Luc SALUSTE

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marie-Christine Gélis, conseillère municipale, a engagé des frais d'un montant de 87,58 € TTC pour le repas de la journée citoyenne du 12 octobre 2025 et l'apéritif dînatoire servi à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, avec présentation des factures acquittées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** que la somme de 87,58 € TTC soit remboursée à Mme Marie-Christine Gélis (article 623 : publicité, publication, relations publiques).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le Maire,

Didier SIÉ



Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20251113-DCM442025-DE